



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 66/10

### Objet

Modification des modalités de séjour sur l'aire d'accueil des gens du voyage

### Secrétaire de séance

Jean HUBERT

### Rapporteur

Gérard FUMEY

**Conseil Communautaire**  
**24 juin 2010**  
**Tavaux – 18h30**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 73

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 84

Date de la convocation : 14 juin 2010

Date de publication : 12 juillet 2010

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud suppléé par G. Laurent, G. Michaud suppléé par H. Millot, P. Blanchet suppléé par B. Robe, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet suppléé par J. Boissons, A. Albertini, J. Chevriaux suppléé par MR Guibelin, M. Giniès, C. Gras suppléé par F. Sion, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, , G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, C. Quillet, C. Creuze, P. Epinat, JB Gagnoux, P. Genestier, A. Hamdaoui, R. Manière, P. Nasom, , C. Parent, M. Perrin, J. Petit, D. Sciquot-Berodier, JC Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, , B. Javourez, L. Bougaud, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, P. Jacquot suppléé par J. Verdelet, A. Alonzo, , B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Maréchal, J. Hubert, JC Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, JM. Daubigney, A. Jordan, D. Rauch, M. Hoffmann, JF Dumont, S. Laroche, P. Bouvret-Maire, R. Belalia, F. David

**Délégués absents ayant donné procuration :** G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, JM. Diètre à JC. Lambert, R. Curly à JF. Dumont, J. Lombard à L. Bougaud, M. Richard à G. Maréchal, J. Drouhain à D. Rauch, P. Guibelin à D. Barbagelata, D. Clerc à G. Fumey, J. Rosat à P. Genestier, N. Abdelli à D. Sciquot-Bérodier, D. Chevalier à B. Chevaux

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** C. Di Caro, G. Barbier, JP. Fichère, K. Mezerai, A. Courderot, G. Ginet, D. Ecarnot, P. Sautrey, M. Louvrier, M. Rigoulet, I. Nouvellon

La communauté d'agglomération est compétente pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Dole-Authume.

Le constat de la très faible occupation la plateforme a permis de s'interroger sur l'adéquation des conditions de séjour et tarifaires avec les attentes et la capacité financière des gens du voyage à séjourner sur l'aire d'accueil.

Suite à un travail avec les usagers, le gestionnaire, et les associations de gens du voyage, il est proposé la modification des conditions d'accueil de la manière suivante :

- La durée maximale de stationnement sur le terrain est de 90 jours consécutifs. Sur demande motivée, et sous réserve d'acceptation par la communauté d'agglomération du Grand Dole, cette durée peut exceptionnellement être prorogée pour une durée équivalente.
- Le délai minimal entre deux séjours sur l'aire est de un mois.
- Le coût journalier pour l'occupation d'un emplacement est de deux euros.
- L'eau est facturée 3,10 euros par mètre cube consommée.
- L'électricité est facturée 0,12 euro par kWh consommé.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 2 juillet 2010

N° identifiant : 039-200010650-20100624-6610-DE

- 1 -

- Une caution de 75 euros et une avance sur consommation de 55 euros sont versées par les familles à leur arrivée.

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VU la délibération n°121/09 du 14 décembre 2009 relative à la détermination de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération

VU la délibération n°08/10 du 29 janvier 2010 du relative à la tarification à la tarification et aux conditions de séjour sur l'aire d'accueil des gens du voyage

- APPROUVE les conditions de séjour et la tarification proposée
- APPROUVE le Règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage

Fait à Dole,  
Le 24 juin 2010,  
Le Président,